

# Trail NIVOLET-REVARD dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022

ORGANISATION : L'Elan Voglanais  
nivoletrevard.trail@gmail.com

à VOGLANS (Savoie)

Un trail placé sous le signe de la générosité (en 2019 : 2425€ reversés au Comité Handisport de Savoie) et de la convivialité : 215 bénévoles au service des coureurs vous permettront d'en garder un souvenir inoubliable.

## LOCALISATION :

### Départ et Arrivée : Voglans salle polyvalente

- à 300m de l'aéroport de Chambéry/Aix-Les-Bains.
- à 3km du Lac du Bourget.
- à 7km de Chambéry et 8 km d'Aix les Bains.

## PARCOURS :

Les Trails Nivolet-Revard, le Malpassant et la Voglanaise sont des courses pédestres organisées par l'Elan Voglanais, se déroulant à 90% sur sentiers monotraces, pistes carrossables, prairies de montagne.

### **Nivolet-Revard : 51,5km / 2720m Qualifier 50K UTMB**

**Départ: 8h00** Arrivée du 1er coureur aux environs de 12h45

Départ de Voglans pour rejoindre rapidement Méry. D'ici là un monotrace oscillera dans les forêts de Drumettaz-Clarafond pour vous emmener au 1er ravitaillement des Mentens au km 12,2.

Place maintenant au plat chaud avec la montée du col du Pertuiset PAR le sentier du Montatan, véritable mur ! La récompense est belle puisqu'ensuite vous atteignez le belvédère du Revard et son point de vue imprenable sur le bassin Aixois.

Les yeux encore grand ouvert, vous entamerez la traversée du plateau de ski nordique "Savoie Grand Revard" pour atteindre La Feclaz et le second ravito, km 25,2.

Une petite grimpe vous permettra d'atteindre le sommet du Sire (1558m) avec encore une vue superbe ... que vous retrouverez quelques minutes plus tard à la fameuse Croix du Nivolet, un incontournable de l'autochtone.

Place maintenant à la descente jusqu'au Col puis la Cascade de la Doria (930m) avant de remonter légèrement sous la croix, jusque 1330m puis la deuxième partie de la descente, par un sentier inédit, plongera sur Pragondran, dernier ravitaillement solide, au km 39,1.

Nouveau passage pour basculer sur Verel puis revenir à Fournet par un sympathique monotrace en sous bois, très souple. Fournet est le dernier point d'eau avant de traverser à nouveau la plaine pour regagner la salle polyvalente de Voglans où nos bénévoles vous attendent pour vous remettre sur pied autour d'une bonne tartiflette !

### **Le Malpassant : 23,5km / 1140m Qualifier 20K UTMB**

**Départ: 8h30** Arrivée du 1er coureur aux environs de 10h20

. Départ identique aux 51 kms jusqu'à Méry, puis vous abordez les premières difficultés pour atteindre le sommet du Malpassant.

A ce sommet, passage idyllique sur les crêtes, le départ de parapente avant de basculer à Pragondran, pour votre seul et unique ravitaillement solide, au km 10,6.

De là vous allez remonter légèrement pour enfin descendre à Verel, ici vous avez retrouvé le "grand" parcours. Nouveau passage, donc, pour basculer sur Verel puis revenir à Fournet par un sympathique monotrace en sous bois, très souple. Fournet est le dernier point d'eau avant de traverser à nouveau la plaine pour regagner la salle polyvalente de Voglans où nos bénévoles vous attendent pour vous remettre sur pied autour d'une bonne tartiflette !

### **La Voglanaise : 14km +/- 450m Exclusivement féminin**

**Départ: 8h45** Arrivée de la 1<sup>ère</sup> coureuse aux environs de 9h50

. Départ identique aux précédentes jusqu'à Méry. Première difficulté pour atteindre le pied du passage du Malpassant pour rejoindre le village de Fournet avant d'aborder le retour sur Voglans.

**Marche festive : 13,5 km / 350m    Départ: 9h00**

Nouveau parcours qui vous emmènera sur les coteaux de la commune de Voglans.

## REGLEMENT

### Article 1 : Départ : lieux et horaires

Date Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022

Départ et arrivée devant la salle polyvalente de la commune de Voglans

Heure de départ du trail Nivolet-Revard à 8h00

Heure de départ du trail Malpassant à 8h30

Heure de départ de la Voglanaise à 8h45

Heure de départ de la marche festive à 9h00

Heure de départ course enfant 500m, de 3 à 5 ans (*né de 2019 à 2017*) : 14h

Heure de départ course enfant 800m, de 6 à 8 ans (*né de 2016 à 2014*) : 14h15

Heure de départ course enfant 2100m, de 9 à 14 ans (*né de 2013 à 2008*) : 14h30

### Article 2 Inscriptions, tarifs

Les **Inscriptions** pourront être effectuées par internet sur le site [https://inscriptions-l-chrono.com/trailnivoletrevard2022/select\\_competition](https://inscriptions-l-chrono.com/trailnivoletrevard2022/select_competition)

Un lien est présent sur le site [www.nivoletrevard.fr](http://www.nivoletrevard.fr)

Un remboursement partiel sera possible jusqu'au 26 avril soit 5 jours avant la date du trail (date du courrier ou mél faisant foi) sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique du trail en compétition.

**Tarifs** (*comprenant lot coureur, ravitaillements, café d'avant course pour les trois courses et repas d'après course pour le Nivolet - Revard*) :

Nivolet-Revard : 43 € repas compris

Le Malpassant : 23 € sans repas ; 31 € avec repas

La Voglanaise : 13 € sans repas ; 21 € avec repas

Majoration de 5 € à partir du 15 mars 2022 minuit et jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2022 minuit **sauf la Voglanaise**

Majoration de 10 € à partir du 2 Avril 2022 **sauf la Voglanaise et le Malpassant**

Clôture des inscriptions le vendredi 29 avril 2022 à minuit.

Repas « accompagnateur » : **8€**

Le jour de la course tous les repas (coureurs, accompagnateurs) seront à 10€.

Des **douches** chaudes sont à la disposition des concurrents sur place, dans les vestiaires du stade.

La date limite d'inscription est fixée au 29 avril 2022 à minuit sous condition de non dépassement de 1500 coureurs pour l'ensemble des trois courses (600 coureurs sur Nivolet-Revard, 600 coureurs sur le Malpassant, et 300 coureuses sur la Voglanaise).

### Article 3 Conditions de participation

Les inscriptions sont validées informatiquement accompagnées :

- de la photocopie de la licence en cours de validité à la date de la course pour les licenciés FFA ou, pour les non-licenciés du certificat médical en cours de validité à la date de la course indiquant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est exigé conformément à la loi du 23 mars 1999, modifiée par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 219.

**Pour la marche ce document n'est pas exigé. Ni pour les courses enfants.**

Les coureurs ne remettant pas de certificat médical ou de licence, au plus tard au retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente, en attendant les éléments manquants.

Le pointage dans le sas de départ est obligatoire (*entrée par un sas*); les coureurs qui ne se seront pas présentés au pointage de départ ne pourront pas prendre part à la course et ne seront pas classés.

La course « *Nivolet – Revard* » est ouverte aux concurrents espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

La course du « *Malpassant* » est ouverte aux concurrents juniors, espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

La course de la « *Voglanaise* » est ouverte exclusivement aux concurrentes cadettes, juniors, espoirs, seniors et vétérans femmes, licenciés ou non. Pour les mineurs une autorisation parentale doit être jointe au dossier.

## Article 4 Matériel conseillé pour les coureurs

**Pour toutes les courses :**

Aux ravitaillements, l'organisation ne fournit pas de gobelet, chaque coureur doit emporter un gobelet ou un bidon, ou une flasque.

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'utilisation des bâtons est autorisée. L'organisation ne prend pas en charge les bâtons, y compris aux ravitaillements.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien, même tenu en laisse.

**Pour le trail Nivolet-Revard : matériel conseillé**

- une réserve d'eau 0,75L minimum,
- une réserve alimentaire,
- un coupe-vent,
- une couverture de survie,
- un sifflet,
- un gobelet ou un bidon pour les ravitaillements.

**Pour les autres courses : le Malpassant et la Voglanaise**

Matériel conseillé : une réserve d'eau de 0,5L et un gobelet.

Matériel recommandé pour toutes les courses :

- des gants et un bonnet en cas de mauvais temps ou de froid.

## Article 5 Barrières horaires, élimination et abandons, pointage de départ, litiges

**Barrières horaires** et élimination

Nivolet - Revard : durée maximale de 9h30

Les Mentens, km 12,2 : 10h00

La Féclaz, km 25,2 : 12h30

Pragondran, km 39,1 : 15h30

Arrivée, km 51,5 : 17h30

Le Malpassant : durée maximale de 5h

Pragondran, km 10,6 : 11h00

Arrivée, km 23,5 : 13h

La Voglanaise : Arrivée, km 14 : 11h30

Tous les coureurs atteignant les postes de ces barrières horaires hors délai seront arrêtés et ramenés à l'arrivée par navette.

Ces coureurs ne seront pas classés au-delà de ces délais et ne pourront pas prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation ; laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

En cas d'**abandon** ou de **passage hors délai** possible uniquement aux postes de barrières horaires, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au responsable du poste de barrière horaire ; il sera ramené à Voglans par la navette de l'organisation.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (celui-ci doit être apposé sur la poitrine)
- Absence au pointage de contrôle effectué en plusieurs points du parcours
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé
- Jet de détritrus (dépôts autorisés uniquement dans les zones de ravitaillement)

**Litiges** : toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course.

## Article 6 Remise des dossards

- Le jeudi et le vendredi à WORDEN, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h  
315 rue Pierre et Marie Curie  
73490 LA RAVOIRE  
*Sous réserve de s'être inscrit avant le mercredi 27 avril et d'avoir coché l'option.*
- Le samedi 30 avril de 14h00 à 19h00 et le dimanche 1<sup>er</sup> mai à partir de 6h30, à la salle polyvalente de Voglans.

## Article 7 Ravitaillements

**Nivolet - Revard :**

3 ravitaillements solides :

Les Mentens (km12,2), La Féclaz (km25,2), Pragondran (km39,1)

1 ravitaillement liquide : Fournet (km47)

**Le Malpassant :**

1 ravitaillement solide : Pragondran (km10,6)

1 ravitaillement liquide : Fournet (km18,8)

**La Voglanaise :**

1 ravitaillement liquide : Fournet (km9,6)

L'assistance d'un coureur est autorisée dans les zones des ravitaillements prévus par l'organisation, elle est interdite sur tout le reste du parcours sous peine de sanction (*pénalité de 30 minutes*).

## Article 8 Récompenses

**Pour la course Nivolet - Revard :**

La remise des prix aura lieu à partir de 15h30 dans la salle polyvalente

- Les 5 premiers hommes scratch

- Les 5 premières femmes scratch

- Le premier de chaque catégorie : espoirs, séniors, Vétéran 1 (40-49ans), Vétéran 2 (50-59ans), Vétéran 3 (60-69 ans), Vétéran 4 (70 ans et +) hommes et femmes.

Pas de cumul : *Si les 3 premiers scratch sont senior alors ce sera le 4<sup>ème</sup> senior qui sera récompensé en tant que 1er senior.*

**Pour la course du Malpassant :**

La remise des prix aura lieu à partir de 13h30 dans la salle polyvalente

- Les 3 premiers scratch H et F et le premier de chaque catégorie : espoirs, séniors, Vétéran 1 (40-49ans), Vétéran 2 (50-59ans), Vétéran 3 (60-69 ans), Vétéran 4 (70 ans et +) hommes et femmes ; pas de cumul.

**Pour la course de la Voglanaise :**

La remise des prix aura lieu à partir de 11h30 sur l'aire d'arrivée (*repli dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps*).

- Les 3 premières au scratch

- La 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie : cadettes, juniors, espoirs, séniors, Vétéran 1 (40-49ans), Vétéran 2 (50-59ans), Vétéran 3 (60-69 ans), Vétéran 4 (70 ans et +), pas de cumul.

## **Article 9 Modification du parcours ; Annulation de la course**

### **Modification du parcours**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables.

### **Annulation de la course**

En cas d'annulation de la course dans le dernier mois, soit à partir du 1<sup>er</sup> Avril, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les lots seront à disposition des inscrits à Voglans mais ne seront pas envoyés.

## **Article 10 Sécurité et assistance**

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôle, ravitaillements et signaleurs le long du parcours.

Un poste de secours sera positionné à l'arrivée.

Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié ; le numéro de téléphone du PC course est indiqué sur le dossard.

En cas d'abandon, un rapatriement sera possible par navette positionnée au km 12,2 (Les Mentens), km25,2 (la Féclaz, avec salle d'attente), au km 39,1 (Pragondran), au km47 (Fournet) pour la course Nivolet - Revard), et au km10,6 (Pragondran), km18,8 (Fournet) pour la course le Malpassant.

## **Article 11 Assurance**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

## **Article 12 Droit à l'image**

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de news letters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

## **Article 13 Acceptation du règlement**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.